

## HISTO-DEMO + ACCESS **EPREUVE OPEN**



### **Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement**

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 08/05/2016\*, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

*Nom et signature : DENIS Hélène*

*\* Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables « CSAP » et « ASAF »*

Club : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE

N° D'ENTREPRISE : 0447.424.970

**EPREUVE** : Sprint de Bercheux

DATE : 17 juillet 2016

Adresse des Vérifications Administratives :  
Route de Juseret à 6640 BERCHEUX

### **REGLEMENT PARTICULIER**

#### **NOUVEAU :**

##### Division « Histo-Démo » (facultative) :

Les organisateurs qui le désirent, pourront intégrer une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

**Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.**

#### **NOUVEAU :**

##### Division « Access » (facultative) :

De la même manière, ils pourront y intégrer, également, une Division « Access ».

Il s'agit, dans ce cas, de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures

d'usage quotidien, comportant au moins, deux places et strictement conformes à leur PVA belge.

**Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.**

## I TIMING

- 15 juin 2016 : Publication du Règlement Particulier
- **15 juin 2016 : Date de début des engagements et des paiements**
- **15 juillet 2016 : Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)**
- 16 juillet 2016 à 16h00 : Attribution des numéros
- 16 juillet 2016 à 16h30 : Affichage de la liste des engagés
- 17 juillet 2016 à 7h30 : Ouverture des Vérifications Administratives.
- 17 juillet 2016 à 7h30 : Ouverture du Contrôle des Licences
- 17 juillet 2016 à 7h30 : Ouverture des Vérifications Techniques
- 17 juillet 2016 à 9h00 : Séances d'essais obligatoires
- 17 juillet 2016 à 10h00 : Clôture des inscriptions à droits majorés
- 17 juillet 2016 à 10h30 : Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
- 17 juillet 2016 à 10h30 : Fermeture des Vérifications Techniques
- 17 juillet 2016 à 12h00 : Fin des séances d'essais
- 17 juillet 2016 à 12h30 : Affichage de la liste des voitures qualifiées
- 17 juillet 2016 à 13h00 : Début des montées officielles
- 17 juillet 2016 à 18h00 : Affichage des résultats officiels
- 17 juillet 2016 à 18h30 : Officialisation des résultats
- 17 juillet 2016 à 19h00 : Proclamation des résultats

## II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE

- Président : DENIS Philippe
- Vice Président : BOEUR Stany
- Secrétaire : DENIS Hélène
- Trésorier : DENIS Hélène

## III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : LIEGEOIS Jules Lic. ASAF : 937
- Directeur(s) de course adjoint(s) : / Lic. ASAF : /
- Secrétaire du meeting : DENIS Hélène Lic. ASAF : 774
- Directeur de la sécurité : LEJEUNE Guy Lic. ASAF : 728
- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : / Lic. ASAF : /
- Chargé des Relations avec les concurrents : SCHMITZ Jean-Pierre Lic. ASAF : 775
- Responsable du Parc des coureurs : BOEUR Mathieu
- Bureau des calculs : SGHERZI Giovanni
- Chronométrage : SGHERZI Giovanni
- Secours médicaux : Charleroi Racing Sécurité – C.R.S.
  - Médecin : CRS
  - Equipe médicale : Charleroi Racing Sécurité – C.R.S.
  - Ambulances : PARAM Services

Nombre : 2

## IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF  
Président de Collège : NYSSSEN Herman Lic. ASAF : 003  
Membre : DEVILLET Johnny Lic. ASAF : 707  
Stagiaire : JACQUEMIN Martine Lic. ASAF : 752
- Commissaires techniques ASAF  
Président de Collège : MENU Bernard Lic. ASAF : 021

Membre : MENU Olivier  
Stagiaire : ALEXANDRE A.  
Secrétaire : DOCQ Josette

Lic. ASAF : 718  
Lic. ASAF : 753  
Lic. ASAF : 717

- Observateur ASAF : JAUQUET Steve

Lic. ASAF : 301

- Inspecteur- Sécurité ASAF : MENU Bernard  
BARTHELEMY J. (Stagiaire)

Lic. ASAF : 021  
Lic. ASAF : 922

## V PERMANENCES

- Jusqu'au 16 juillet à 21 heures

DENIS Philippe Rosière-la-Petite, 36 à 6640 VAUX-SUR-SURE 0478/65.57.71

DENIS Hélène Rosière-la-Petite, 36 à 6640 VAUX-SUR-SURE 0493/06.38.80

- Après l'épreuve : DENIS Hélène Rosière-la-Petite, 36 à 6640 VAUX-SUR-SURE 0493/06.38.80

- Internet : [phdenis@hotmail.com](mailto:phdenis@hotmail.com)

## VI PARTICULARITES

### Article 1 : Définition

Le 17 juillet 2016, l'épreuve dénommée SPRINT de Bercheux, comptant pour les Championnats des Provinces du Luxembourg et du Brabant et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

**N'y marqueront des points que les véhicules fermés.**

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

### Article 2 : Parcours

2.1. Route de Juseret à 6640 BERCHEUX

2.2. Longueur du sprint : 3000 mètres

2.3. Largeur moyenne de la route : 5 mètres

2.4. Départ : devant le cimetière de Bercheux

2.5. Arrivée : A l'entrée du village de Bercheux

2.6. Homologation : 27 avril 2016

2.7. Parcours sans boucle

### Article 3 : Sécurité

3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 7

3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

3.3. Procédure pour le retour au parc des coureurs : vitesse limitée à 30 km/h

### Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

|              |          |                                    |
|--------------|----------|------------------------------------|
| Division 1 : | Classe 1 | : de 0 à 1400cc                    |
|              | Classe 2 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
|              | Classe 3 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
|              | Classe 4 | : + de 2000cc                      |

|              |          |                                    |
|--------------|----------|------------------------------------|
| Division 2 : | Classe 5 | : de 0 à 1400cc                    |
|              | Classe 6 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
|              | Classe 7 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
|              | Classe 8 | : + de 2000cc                      |

|              |           |                                    |
|--------------|-----------|------------------------------------|
| Division 3 : | Classe 9  | : de 0 à 1150cc                    |
|              | Classe 10 | : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc |
|              | Classe 11 | : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc |
|              | Classe 12 | : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc |
|              | Classe 13 | : + de 2000cc                      |

- Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc  
 Classe 15 : de 0 à 1600cc  
 Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc  
 Classe 17 : + de 2000cc
- Division « Histo-Démo » : voir les conditions d'admission des véhicules à l'Art. 1.3 du R.P. Montées Historiques/Sp.H, CH. VII – C ; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.
- Division « Access » : voir limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis au point 4.7 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.

### Participation uniquement autorisée aux véhicules fermés

#### 4.2. Echappement :

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

### **Article 5 : Engagement**

**5.1. Le bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 15 juin 2016, et au plus tard, le 14 juillet 2016 avant 18h00, à DENIS Hélène Rosière-la-Petite, 36 à 6640 VAUX-SUR-SURE N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : IBAN BE75 0682 4188 1651 Intitulé : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE avant le 14 juillet 2016.

(Attention aux délais bancaires) En communication merci de rappeler le nom et prénom du pilote ainsi que la division et la classe

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 17 juillet 2016 à 10h30.

**5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à 106 € pour les Divisions 1 à 4**

Ceux de la Division « **Histo-Démo** », s'élèvent à **50,00 €**

Ceux de la Division « **Access** », s'élèvent à **50,00 €**

**5.3. Les numéros de départ** seront attribués le 16 juillet 2016 à 16h00.

La liste des engagés sera affichée le 16 juillet 2016 à 16h30.

Chaque concurrent **des Divisions 1, 2, 3 et 4** gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€

**5.4. Le nombre de véhicules admis n'est pas limité**

### **Article 6 : Vérifications administratives**

**6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences** auront lieu le 17 juillet 2016, à la caravane, situé dans le parc des coureurs, selon ce timing :

- Division 1 : de 7h30 à 08h30
- Division 2 : de 8h00 à 09h30
- Division 3 : de 8h30 à 10h00
- Division 4 : de 9h00 à 10h30
- Division « Histo-Démo » : de 9h00 à 10h30
- Division « Access » : de 9h00 à 10h30

**6.2. Documents à présenter :**

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

**6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).**

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

**L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN** (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

## **Article 7 : Vérifications Techniques**

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 17 juillet 2016, dans le Parc des Coureurs, situé à l'entrée du village de Bercheux Route de Juseret.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

**(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).**

Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer **ces documents**. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 17 juillet 2016 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 8h30 à 10h30
- Division 2 : de 8h40 à 10h30
- Division 3 : de 8h50 à 10h30
- Division 4 : de 9h00 à 10h30
- Division « Histo-Démo » : de 08h30 à 10h30
- Division « Access » : de 08h30 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

## **Article 8 : Chronométrage (sauf, Divisions Histo-Démo et Access)**

Il se fera au 1/100<sup>e</sup> de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone.

## **Article 9 : Essais**

9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 17 juillet, de 09h00 à 12h00.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

## **Article 10 : Course**

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.

10.2. **Le classement sera établi :**

- **En additionnant les deux meilleurs temps des 3 montées officielles.**

**En cas d'égalité :**

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1<sup>ère</sup> montée officielle, ensuite dans la 2<sup>ème</sup> et enfin dans la 3<sup>ème</sup>.

**N.B. :** Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h00, le 17 juillet 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

### **Article 11 : Divers**

11.1. **Dans toutes les Divisions**, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (**pas de passager en Histo-Démo, ni en Access**).

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (**sauf dans les Divisions Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés**). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : au chapiteau

11.4. La liste des véhicules qualifiés, **reprenant les participants de toutes les Divisions**, sera affichée à 12h30 au chapiteau

11.6. Le Parc des Coureurs est situé dans le village de Bercheux, Place de l'Eglise.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

### **Article 12 : Classements**

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 **réunies**.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 **réunies**.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

### **Article 13 : Coupes et trophées**

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1<sup>ère</sup> Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 1<sup>ère</sup> Dame de la Division 4.
- Un trophée aux concurrents Histo-Démo et Access

13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 19h00, au chapiteau

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

### **Article 14 : Dispositions particulières**

14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.

14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.

14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.

14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.

14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou

indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.

**14.8.** Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.

**14.9.** En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- MENU Bernard (Lic. ASAF n°021) pour la CSAP Lux., en date du 19/05/2016
- NYSSSEN Herman (Lic. ASAF n°003) pour l'ASAF, en date du 08/06/2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- MENU Bernard (Lic. ASAF n° 021), en date du 05/05/2016

# Club organisateur : Motor Club de la Haute Sure

## Epreuve : SPRINT de Bercheux

Date : 17 juillet 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 15 juillet 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à DENIS Hélène Rosière-la-Petite, 36 à 6640 VAUX-SUR-SURE

### \* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

|                          |                       |                   |                |                         |
|--------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|-------------------------|
| <b>Engagement reçu *</b> | <b>Paiement reçu*</b> | <b>DIVISION *</b> | <b>CLASSE*</b> | <b>NUMERO ATTRIBUE*</b> |
| Le ...../...../.....     | Le ...../...../.....  |                   |                |                         |

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

**Je, soussigné,**

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.  
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.  
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

### LICENCE

| Province                            | ASAF  |                          |  |                                    |  | VAS                                       |  |   |                                     |                                    | N° Licence      | Type  |
|-------------------------------------|---|--------------------------|--|------------------------------------|--|---|--|---|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------|-------|
|                                     | BT  | HT                       | LG   | LX                                 | NA   | AN  | LI   | OV  | VB                                  | VW                                 |                 |       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                   | <input type="checkbox"/>           | <input type="checkbox"/>                   | <input type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>                   | <input type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>           | .....           | ..... |
| Division 1                          | Classe 1 Min. B<br>(0 à 1400 cc)                            |                          |  |                                    |  | Classe 2 Min. B<br>(+ de 1400 à 1600 cc)  |  | Classe 3 Min. A4<br>(+ de 1600 à 2000 cc) |                                     | Classe 4 Min. A4<br>(+ de 2000 cc) |                 |       |
| Division 2                          | Classe 5 Min. B<br>(0 à 1400 cc)                            |                          |  |                                    |  | Classe 6 Min. A4<br>(+ de 1400 à 1600 cc) |  | Classe 7 Min. A4<br>(+ de 1600 à 2000 cc) |                                     | Classe 8 Min. A4<br>(+ de 2000 cc) |                 |       |
| Division 3                          | Classe 9 Min. A4<br>(0 à 1150 cc)                           |                          | Classe 10 Min. A4<br>(+ de 1150 à 1400 cc) |                                    | Classe 11 Min. A3<br>(+ de 1400 à 1600 cc) |   | Classe 12 Min. A3<br>(+ de 1600 à 2000 cc) |   | Classe 13 Min. A3<br>(+ de 2000 cc) |                                    |                 |       |
| Division 4                          | Classe 14 Min. A3<br>Kart-cross (0 à 650 cc)                |                          |  | Classe 15 Min. A3<br>(0 à 1600 cc) |  |   | Classe 16 Min. A3<br>(+ de 1600 à 2000 cc) |   | Classe 17 Min. A3<br>(+ de 2000 cc) |                                    |                 |       |
| Division Histo Démo                 | (Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint)<br>Jusqu'au 31/12/90        |                          |  |                                    |  | Licence minimale : L ou 1L-L              |  |   | Parcours non chronométré            |                                    | Pas de doublons |       |
| Division Access                     | (Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint)<br>1600cc max. – 150cv max. |                          |  |                                    |  | Licence minimale : L ou 1L-L              |  |   | Parcours non chronométré            |                                    | Pas de doublons |       |

### VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

| Marque | Type  | Cylindrée | Division | Classe | Année de fabrication |
|--------|-------|-----------|----------|--------|----------------------|
| .....  | ..... | .....CC   | .....    | .....  | .....                |

Passeport technique ASAF n°.....

**ECURIE :** .....

**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

|                              |                   |                   |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Si Pilote seul               | *Nom du 1° Pilote | *Nom du 2° Pilote |
| (x) <input type="checkbox"/> | .....             | .....             |

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date : .....

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture : .....

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS **ADEQUATE**, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

**Course de Côte / Sprint de BERCHEUX**

Date : 17 juillet 2016

n°:.....

**VERIFICATIONS****PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

|                                     |                          |                             |                          |                          |                          |                          |                          |                          |                          |                          |       |       |
|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------|-------|
| Nom : .....                         |                          | Si pseudonyme : / « ..... » |                          | Prénom : .....           |                          | Signature : .....        |                          |                          |                          |                          |       |       |
| Province :                          | <b>ASAF</b>              |                             |                          |                          |                          | <b>VAS</b>               |                          |                          | <b>N° Licence</b>        | <b>Type</b>              |       |       |
| <input checked="" type="checkbox"/> | BT                       | HT                          | LG                       | LX                       | NA                       | AN                       | LI                       | OV                       | VB                       | WV                       | ..... | ..... |
|                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |       |       |

**VEHICULE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

| Marque                           | Type  | Cylindrée                             | Turbo  | Division | Classe |
|----------------------------------|-------|---------------------------------------|--|----------|--------|
| .....                            | ..... | .....CC                               | O / N<br><input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> | .....    | .....  |
| Numéros de portières/Capot avant |       | Elargisseurs de voies                 |  |          |        |
| Pare-brise                       |       | Pneumatiques                          |  |          |        |
| Eclairage                        |       | Fixations des roues                   |  |          |        |
| Documents de bord                |       | Fonctionnement des freins             |  |          |        |
| Réservoir à essence              |       | Anneau de remorquage                  |  |          |        |
| Canalisation d'essence           |       | Conformité de classe                  |  |          |        |
| Tôle pare-feu avant/arrière      |       | Conformité de division                |  |          |        |
| Arceau de sécurité               |       | Vêtements (Combinaison)               |  |          |        |
| Ceintures de sécurité / Harnais  |       | Divers :                              |  |          |        |
| Batterie                         |       | Autocollant ASAF                      |  |          |        |
| Extincteur                       |       | N° Passeport ASAF                     |  |          |        |
| Appui-tête                       |       |                                       |  |          |        |
| Casque / HANS                    |       | EN ORDRE <input type="checkbox"/>     |  |          |        |
| Fixations dans l'habitacle       |       | NON CONFORME <input type="checkbox"/> |  |          |        |
| <b>Sièges</b>                    |       |                                       |  |          |        |
| Publicités sur vitres            |       | <u>Commissaire Technique</u>          |  |          |        |
| Rétroviseurs Ext. / Int.         |       | Nom/Cachet :                          |  |          |        |
| Ornement extérieur               |       | Licence n°:                           |  |          |        |
| Echappement                      |       | Signature du                          |  |          |        |
| Protections des tuyauteries      |       | <b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF :</b>    |  |          |        |
| Poids                            |       |                                       |  |          |        |

EPREUVE : SPRINT de BERCHEUX

Date : 17 juillet 2016

N° :

## VERIFICATIONS

### (HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C./SPRINT)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

#### PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :

Prénom :

Signature :

Si pseudonyme : « ..... »

| LICENCE                             | ASAF                     |                          |                          |                          |                          | VAS                      |                          |                          |                          |                          | NUMERO | TYPE |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------|------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |        |      |

Je, soussigné, ..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

#### Spécifique « Access »

Je, soussigné, ..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

#### VEHICULE

Début de la production :

Fin de la production :

| Marque - Type | N° Plaque | N° de châssis |  |  | HISTO DEMO | ACCESS |
|---------------|-----------|---------------|--|--|------------|--------|
|               |           |               |  |  |            |        |

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE **EVENTUELLE ET** A L'ORGANISATEUR

|                                 |  |  |                          |
|---------------------------------|--|--|--------------------------|
| Documents de bord               |  | EN ORDRE                               | <input type="checkbox"/> |
| Eclairage                       |  | NON CONFORME                           | <input type="checkbox"/> |
| Ceintures de sécurité / Harnais |  |  |                          |
| Extincteur                      |  | <b>Commissaire Technique</b>           |                          |
| Casque                          |  | Licence N° :                           |                          |
| Pneumatiques                    |  | Nom/Cachet :                           |                          |
| Divers :                        |  |  |                          |
|                                 |  |  |                          |
|                                 |  | <b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b> |                          |
|                                 |  |  |                          |
|                                 |  |  |                          |